

DESRIPTIF TECHNIQUE SOMMAIRE

Nota : Le présent descriptif est sommaire, il pourra être légèrement modifié, seul le descriptif conforme à l'arrêté du 10 mai 1968 sera contractuel.

1. Gros oeuvre

- Terrassements généraux. Fondations suivant prescription de l'étude de sol.
- Dallage du sous-sol en béton armé suivant étude béton et étude de sol, planchers hauts du sous-sol et planchers des étages en béton armé ou précontraint suivant étude béton.
- Murs de façade en béton ou en maçonnerie de parpaing béton ou briques suivant mode de construction et étude thermique.
- Murs séparatifs entre logements et murs séparatifs entre logements et parties communes en béton armé ou placostill suivant mode de construction et étude thermique.
- Revêtement extérieur : en enduit monocouche, en peinture, en parement type pierre et bardage métal, couleur et localisation au choix de l'architecte suivant permis de construire.
- Escalier commun en béton

2. Toiture - Étanchéité - Zinguerie

Charpente / Couverture

- Charpente bois, traitée fongicide et insecticide, réalisée en fermette ou en charpente traditionnelle ou métallique suivant la localisation et mode de construction
- Couverture par bacs acier étanchés conforme au permis de construire, teinte au choix de l'architecte.
- Isolation en toiture par laine de verre soufflée ou déroulée, épaisseur suivant étude thermique.

Toiture terrasse

- Toiture terrasse en béton armé ou précontraint suivant étude B.A.
- Étanchéité de la toiture terrasse par système bicouche ou équivalent avec protection en dalle sur plot.
- Isolation thermique réalisée par mise en place de panneaux sous l'étanchéité (épaisseur suivant étude thermique).

Gouttières et descente en PVC ou aluminium, couleur au choix de l'architecte.

3. Cloisons sèches - Faux-plafonds - Isolation

- Cloisons de distribution dans le logement de type cloisons sèches PLACOPAN ou similaire de 50 mm d'épaisseur.
- Doublage parois extérieures : complexe d'isolation par l'intérieur suivant étude thermique.

4. Menuiseries extérieures - Garde-corps - Fermetures

- Menuiseries extérieures en PVC, ouvrant à la française.
- Velux en comble avec occultation par rideau intégré.
- Vitrage double isolant sur toutes les menuiseries extérieures (épaisseur suivant étude thermique et acoustique).
- Occultation des ouvertures par volets roulants PVC pour les fenêtres et portes fenêtre des pièces principales, manœuvre par tringle oscillante.
- Garde corps des balcons et éléments décoratifs en façade, en serrurerie thermolaquée, choix par l'architecte suivant permis de construire.

5. Menuiseries intérieures

- Porte palière : à âme pleine, 40 mm d'épaisseur équipée d'une serrure à canon de sûreté, fermeture 3 points joint isophonique et seuil à la suisse
- Portes intérieures de distribution de type ISOPLANE laqué d'usine ou prépeinte à âme alvéolaire de 40 mm d'épaisseur, montées sur des huisseries métalliques de 50 mm d'épaisseur.
- Façades de placard SOGAL 10 mm ou similaire, coulissantes pour largeur supérieure à 99 cm, et pivotantes pour largeur inférieure.
- Dans le cas des duplex, les escaliers seront en bois exotique ou hêtre suivant plans.

DESCRIPTIF TECHNIQUE SOMMAIRE

Nota : Le présent descriptif est sommaire, il pourra être légèrement modifié, seul le descriptif conforme à l'arrêté du 10 mai 1968 sera contractuel.

6. Cuisines et sanitaires

Cuisine

Type T2

- Ensemble comprenant un plan de travail, une cuve acier en inox avec robinetterie mitigeuse, une plaque vitrocéramique 2 feux, une hotte, un frigo top, un meuble haut 2 portes, un bar mobile et meuble sous évier suivant plan.

Type T3

- Ensemble comprenant un plan de travail, une cuve en acier inox avec robinetterie mitigeuse, une plaque vitrocéramique 4 feux, une hotte, un frigo avec compartiment congélateur, un meuble haut 2 portes, un meuble haut 1 porte, un bar mobile et meuble sous évier suivant plan.

Salle de bain

- Baignoire en acier émaillé, dimension 170 x 70 cm (ou 160 x 70 cm) avec robinetterie mitigeuse et ensemble douchette.
- Meuble de SDB composé d'une vasque ou double vasque selon plan, moulée en résine, montée sur un meuble avec plan de toilette moulé en résine sanitaire norme NPG, robinetterie mitigeuse.
- Miroir au dessus du plan de toilette avec éclairage.
- Tablier de baignoire en faïence.

WC

- Ensemble WC bloc cuvette réservoir, à double débit, en porcelaine, abattant double.

Production d'eau chaude

- Production eau chaude sanitaire par chaudières murales à condensation individuelles gaz.
- Chaudière de marque SAUNIER DUVAL ou similaire pour chauffage et production d'eau chaude sanitaire micro accumulée ou ballon intégré suivant étude thermique.

7. Electricité - Télévision - Téléphone

Electricité

- Installation conforme aux normes en vigueur (C15-100).
- Alimentation en monophasé 220V.
- Disjoncteur différentiel 500 mA, bipolaire 15/60A incorporé au tableau d'abonné.
- Appareillage de marque Legrand série Neptune II, ou similaire.
- Équipement minimum :
 - Entrée et dégagement : un point lumineux
 - Séjour : 5 prises, 1 point lumineux en plafond
 - Terrasse : 1 prise étanche
 - Chambre : 3 prises, 1 point lumineux en plafond
 - Salle de bain : 1 point lumineux et une prise
 - WC : 1 point lumineux
 - Cuisine de plus de 4m² : 1 point lumineux, 4 prises, 2 prises spécialisées.
 - 1 prise 32 A
 - Cuisine de moins de 4m² : 1 point lumineux, 3 prises, 1 prise spécialisée.

Télévision - Téléphone

- Une prise TV dans le séjour et dans la chambre principale.
- Antenne TV collective permettant la réception des chaînes nationales.
- Une prise PTT dans le séjour et dans la chambre principale.

Interphonie

- Interphone reliant l'entrée de la résidence et chaque appartement par système interphone ou intratone, raccordement du portier au réseau de communication de l'appartement.

8. Chauffage

- Production de chauffage direct par radiateurs équipés de robinets thermostatiques basse température lié à la chaudière gaz individuelle à condensation. (Nombre et position suivant étude thermique).

DESRIPTIF TECHNIQUE SOMMAIRE

Nota : Le présent descriptif est sommaire, il pourra être légèrement modifié, seul le descriptif conforme à l'arrêté du 10 mai 1968 sera contractuel.

9. Ventilation mécanique contrôlée

- Ventilation permanente de chaque logement avec entrée d'air frais par grilles dans les menuiseries extérieures des pièces principales, et extraction par bouches dans les pièces de service.

10. Revêtements des sols

Partie habitable

- Toutes pièces excepté les chambres : Carrelage grès émaillé format supérieur à 40x40 cm couleur au choix de l'architecte,
- Plinthes assorties.
- Chambres : Revêtement de sol de type parquet flottant stratifié de marque Berryfloor ou équivalent, plinthes assorties, couleur au choix de l'architecte

Terrasse, balcons

- Sol béton finition «lissée» ou dalles cailloux lavés sur plots, pour terrasses étanchées comprises suggestions d'accessibilité aux PMR pour tous les logements.

11. Revêtements des murs et des plafonds

Faïence murale, dimension 25x40 cm ou plus couleur au choix de l'architecte

- Dans salle de bains sur une hauteur de 200 cm à partir du sol en périphérie de la baignoire

Faïence murale, dimension 20x20 cm ou plus couleur au choix de l'architecte

- Dans la cuisine au droit des appareils, sur une hauteur de 60 cm

Peinture

- Sur murs et plafonds de toutes les pièces sèches et humides : deux couches de peinture acrylique lisse blanche, finition velours ou gouttelette sur les plafonds.
- Sur ouvrages en bois, portes d'entrée logement et huisseries : deux couches de peinture glycérophthalique.

12. Petits équipements

Placards aménagés en mélaminé blanc, équipement suivant dimension

- Si largeur inférieure ou égale à 120 cm : une étagère et une tringle ;
- Si supérieur à 120 cm : partie armoire avec une étagère et 1 tringle, et partie rangement avec 3 étagères sur 60 cm de large et tringle sur le reste.

Équipement pour 2^{ème} machine à laver (localisation : cuisine ou SDB).

- Arrivée d'eau froide,
- Evacuation,
- Prise électrique.

Boîtes aux lettres collectives situées dans le hall de la résidence suivant les demandes de « la poste ».

13. Parties communes générales à la copropriété

- Ascenseur : Cabine avec éclairage, miroir, habillage des parois. Portes automatiques coulissantes finition au choix de l'architecte Manœuvre collective descente.
- Local ordures ménagères : Situé en rez de chaussée de la résidence, avec point d'eau et siphon de sol.
- Locaux vélos situés en rez de chaussée et sous-sol.

DESCRIPTIF TECHNIQUE SOMMAIRE

Nota : Le présent descriptif est sommaire, il pourra être légèrement modifié, seul le descriptif conforme à l'arrêté du 10 mai 1968 sera contractuel.

- Espaces verts : Les plantations et l'engazonnement, conformes au permis de construire, seront réalisés après travaux.
- Portail véhicule : Ouverture automatique commandée par télécommande pour les accès à la résidence depuis la rue.
- Portes d'accès aux halls : Portes aluminium, vitrage isolant, 2 ventouses électromagnétiques, ferme-porte encastré, bouton de décondamnation, platine d'interphone à défilement
- Sols du rez-de-chaussée réalisés en carrelage gré cérame, teinte au choix de l'architecte. Sols étage en moquette. Eclairage par spots, appliques ou plafonniers. Miroir dans le hall d'entrée.
- Escaliers superstructure avec peinture de sol et gouttelette sur les murs.
- Stationnement : Parkings intérieurs. En sous-sol et en rez de chaussée, dallage en béton, avec marquage au sol et numérotation.

SIGNATURES

.....